

Direction des ressources humaines, des communications et
des affaires juridiques

DESTINATAIRES : Tous les employés, les cadres et les médecins
EXPÉDITRICE: Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et
des affaires juridiques
DATE : 15 avril 2020
OBJET : **Ajout du quart de nuit aux modalités d'accès aux garderies**

L'un des deux CPE avec lesquels nous avons une entente sera disponible également **sur le quart de nuit**, en plus des quarts de soir et de fin de semaine pour mieux accommoder le personnel devant travailler dans les différentes installations et n'ayant pas de ressources pour la garde de leurs enfants.

Mécanismes d'octroi

Nous vous rappelons la démarche à suivre pour la personne devant travailler sur les quarts de nuit, de soir ou de fins de semaine et n'ayant aucune ressource pour faire garder ses enfants. Elle envoie un courriel à l'attention de madame Lisette Shaffer à l'adresse suivante : lisette.shaffer.cissslav@ssss.gouv.qc.ca.

Le courriel doit porter l'objet : **Garderie COVID**. Il doit également contenir les informations suivantes, soit :

- nom et prénom de la personne salariée;
- numéro matricule;
- nombre d'enfants ainsi que leur âge;
- la date de début et de fin de la période requise;
- le motif de la demande.

Nous transmettrons votre demande au CPE et un suivi vous sera fait rapidement.